

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
— Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
— Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous avons dit que la presse anglaise considérait l'arrivée de M. le marquis de La Valette aux affaires comme un gage d'union étroite entre la France et l'Angleterre sur la question d'Orient. Les feuilles italiennes n'applaudissent pas moins à cette nomination.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, dit la *Gazette piémontaise*, appartient franchement au parti de la paix. « M. de La Valette, fait remarquer l'*Opinione*, est un diplomate qui non-seulement connaît aussi bien la question d'Orient que son prédécesseur, mais qui connaît aussi la question romaine. C'est plutôt un ministre d'action que de paroles, et sa nomination pourrait être l'indice d'une politique plus décidée à l'étranger. »

La presse italienne est unanime aussi pour applaudir à la nomination de M. de Forcade La Roquette comme ministre de l'intérieur. « On le regarde, dit l'*Opinione*, comme un des ministres les plus libéraux, et on estime beaucoup son talent oratoire. »

« Par l'avènement au pouvoir de M. de La Valette et de M. de Forcade La Roquette, ajoute la *Nazione*, l'élément libéral du ministère vient de s'accroître; la politique intérieure s'en ressentira. »

L'*Indépendance belge* publie la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, samedi, 19 décembre. La *Gazette de la Bourse* dit que le prince Gortschakoff a adressé une note au gouvernement français, démontrant la nécessité pour

ce dernier d'expliquer la conduite du ministre français à Constantinople.

Nous ignorons, dit la *France*, s'il existe, en effet, une note spéciale adressée par le cabinet de Saint-Petersbourg au gouvernement français; mais ce que nous savons de l'état actuel des relations des grandes puissances, notamment de la France et de la Russie, nous permet de dire que les communications échangées entre elles ne peuvent avoir le caractère que laisserait supposer la dépêche de Saint-Petersbourg.

On mande de Vienne, dimanche 20 décembre :

« La nouvelle de la *Gazette de la Bourse* de Saint-Petersbourg, relative à une note du prince Gortschakoff au gouvernement français, est fautive. »

N'en déplaise aux fanatiques de la Grèce, qui, dominés par leurs souvenirs classiques, persistent à ne voir dans les Hellènes modernes que les descendants des Grecs héroïques, des Thermopyles et de Marathon, il paraît, — s'il faut en croire certaines correspondances d'Athènes, — que le parti de la résistance à tout prix n'est pas universellement goûté en Grèce.

Nous mentionnions hier les protestations des places de commerce, telles que Corinthe, Nauplie, Patras, etc.

Aujourd'hui, ce sont les étudiants mêmes de l'université d'Athènes, qui auraient en grand nombre manifesté des dispositions pacifiques. Quatre cents étudiants de cette Université auraient adressé une pétition au gouverne-

ment pour demander le respect du droit public, la continuation des bons rapports avec la Porte et les autres puissances, et le maintien de la paix.

De leur côté, les principaux négociants et propriétaires de Corfou, Zante, Céphalonie, Paxos, qui auraient tant à perdre à la guerre, auraient protesté contre une rupture avec la Turquie, et déclaré que la question crétoise a été soulevée par une minorité turbulente et ambitieuse.

Décidément le goût des luttes armées s'efface de plus en plus chez les nations de l'Europe. Le commerce a tué la guerre dans l'esprit des peuples. Les faiseurs d'épopées peuvent s'en plaindre. L'humanité s'en réjouit.

Le télégraphe reste muet sur l'Orient. Pas de dépêches. Ce silence doit, sans doute, être interprété dans un sens pacifique. L'action diplomatique des grandes puissances est vraisemblablement la cause de ce temps d'arrêt.

Une dépêche de Vienne, adressée à la *Correspondance du Nord-Est*, annonce même que la diplomatie anglaise travaillerait en ce moment à obtenir des puissances qu'elles s'unissent pour faire admettre par la Turquie et la Grèce le *statu quo* actuel pour trois semaines.

Si, comme tout le fait espérer, les puissances réussissent à préserver l'Orient de l'Europe d'une collision regrettable, la voix des intérêts économiques n'aura pas été la moins influente pour amener ce résultat heureux.

Nous avons parlé des protestations des places de commerce du continent hellénique et des îles Ioniennes. Voici que des lettres de

Constantinople signalent un fait non moins important. L'ordre d'expulsion donné par la Porte contre les deux cent mille sujets grecs établis dans l'empire ottoman, aurait suscité un désespoir bien naturel parmi ces malheureux hôtes de la Turquie. De tous côtés, ces infortunés, qui exercent de petites professions commerciales ou industrielles sur le territoire turc, signeraient en ce moment des pétitions au gouvernement d'Athènes, pour le supplier d'éviter une guerre qui causerait la ruine de nombreuses familles.

Ce nouvel obstacle, opposé à l'éventualité des hostilités, est un trait caractéristique des progrès du droit public contemporain. Il y a évidemment dans l'embarras causé au gouvernement grec par les intérêts du commerce et par le rapprochement, la fusion même des populations, un symptôme de solidarité que l'avenir ne pourra que développer.

Le *Public* parle d'avances pressantes que la Grèce ferait à la Serbie pour l'entraîner dans sa sphère d'action. Le jeune prince de Serbie aurait récemment répondu au consul hellénique qui l'entretenait des sentiments amicaux de son gouvernement : « La Serbie, de son côté, continuera d'être l'amie sincère de la Grèce. » Cette profession de sincérité ne semble-t-elle point imposer au cabinet de Belgrade le devoir de faire, de son côté, à la Grèce, les sages remontrances que doit suggérer à un ami sincère les fautes de son ami.

Au reste, en politique, l'amitié est chose fort relative. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, sur les sympathies des Etats-Unis pour l'insurrection crétoise! Eh bien, — c'est le *Cour-*

FEUILLETON.

5

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

V. — LA CONDUITE.

Après le déjeuner et le café, Poriace songea à se choisir un gîte. Ses deux amis voulurent l'accompagner et le conduire aux meilleurs hôtels de Bayonne; mais, à leur grande stupéfaction, leur jovial camarade n'était pas plus tôt entré dans une de ces *posadas* françaises, alors déjà fort élégantes et offrant tout le confortable désirable, qu'il prenait à part l'hôte et l'hôtesse, lui faisait à voix basse une question, puis s'empressait de tourner les talons sans que nulle considération pût le retenir.

Après la quatrième station, nos jeunes officiers qui étaient au bout de leur rouleau en fait d'hôtels fashionables se regardèrent en riant; puis l'un d'eux, prenant Poriace sous le bras, tandis que le fidèle Patâu suivait la queue basse :

— Ah ça ! voyons, mon bon Auguste, disait-il au voyageur, sois franc; tu n'es pas venu ici pour le roi de Prusse ?

— Oui et non.

— Ah ! allons donc; alors, sois un peu moins bouffonné avec d'anciens camarades d'école. Aurais-tu peur de nous voir dévoiler tes projets politiques ?

— Dévoiler mes projets politiques, reprit Poriace ouvrant de grands yeux et s'arrêtant net au milieu de la place d'Armes, mes projets politiques, répéta-t-il machinalement comme un homme qui cherche à comprendre.

— Sans doute tes projets, pardieu ! Crois-tu donc que nous sommes ici depuis bientôt une année sans connaître les allures des braves gens qui courent offrir leur bras et leur épée au prétendant, et penses-tu que nous condamnions ceux qui vont se battre pour la Christine ou pour le Carlos quinto, comme disent les Navarrais.

— Christine, Carlos ! Ecoutez, mes bons amis, je vous aime bien, mais... sur l'honneur, je ne comprends pas un mot à tout ce que vous me contez-là.

— Voyons, mon cher Poriace, ne fais pas le discret avec nous, et si notre présence te gêne pour l'accomplissement de tes projets, dis un mot, et nous te quittons; car enfin tu ne nous persuaderas pas que tu es venu à Bayonne sans bagages, sans passeport, avec une bourse bien garnie, le tout pour contempler les allées Marines ou le vieux château de Marnac, ancien séjour

de Napoléon I^{er} en 1808. Que veulent dire ces hésitations à choisir un hôtel, ces à part avec les cambusiers ?...

— Allons, interrompit tout-à-coup Poriace, partant d'un grand éclat de rire, on ne peut rien leur cacher; ils devinent tout.

— Allons donc, mais nous ne te demandons pas...

— Ah ! soyez tranquilles, la confiance que j'ai à faire ne vous compromettra pas plus que votre très-humble serviteur; M. le préfet de police serait là que je la ferais en sa présence.

— Prends garde, mon cher; le gouvernement, à l'heure qu'il est, ne plaisante pas pour tout ce qui tient à la révolution espagnole, nous sommes entourés d'espions, sois circonspect et...

— Et je brave les gouvernements et les espions de France, de Navarre et d'Espagne, je veux tout vous dire.

— Alors, observa l'un des deux sous-lieutenants, prenons le milieu des allées Marines; là, nous serons sûrs que nulle oreille indiscrete...

— Y êtes-vous? demanda Poriace. Et sur un signe affirmatif de ses amis, il se prit à leur raconter le plus gaillardement du monde son voyage, la façon dont il s'était accompli et le désir qu'il avait de retrouver ses deux charmantes compagnes du coupé de la diligence. Voilà,

ajouta-t-il la vérité vraie. J'en atteste Patâu, répondez, Patâu.

Patâu se mit immédiatement à rire en montrant ses dents blanches et fraîches, comme pour approuver tout ce qu'avait dit son maître.

— Ah ça ! mais, en ce cas, mon brave Auguste, tu es donc amoureux ?

— Amoureux de Mlle de Saint-Alboun? Tiens, au fait, je n'y songeais pas; mais c'est pardieu fort possible. Ma foi ! tenez, mes braves enfants, je ne sais encore bien au juste si je suis amoureux ou non; mais, à coup sûr, je donnerais cinquante louis de bon cœur pour retrouver la trace de ces dames, et je ne veux d'autre auberge que la leur.

— Alors, tu risques fort de coucher à la belle étoile, observa de Cerlage; car, comme nous avons parcouru toutes celles de la ville dans lesquelles deux femmes de bonne compagnie peuvent honnêtement descendre et que tu ne les y a pas trouvées, il est plus que probable qu'elles sont dans les environs ou dans une maison particulière.

— Fais une chose bien simple, ajouta Valfrond, je quitte mon logement ce soir après le dîner, puisque je vais avec ma compagnie à Béobie et à Andaye, prends-le, tu peux t'y installer, et de là continuer tes recherches non politiques.

rier d'Athènes qui l'avoue lui-même, — le ministre des affaires étrangères de la grande république américaine a refusé dernièrement de reconnaître comme chargé d'affaires du gouvernement provisoire de Crète, un certain M. Buiq qui était accrédité auprès de lui en cette qualité. Par ce refus, le gouvernement de Washington a rendu un nouvel hommage au droit des gens européen.

La nouvelle de l'arrangement du différend qui divisait depuis si longtemps la Porte et le prince Nicolas de Montenegro, est un fait heureux à porter au compte des chances pacifiques en Orient. Le territoire des cinq tribus en litige a été cédé à la Turquie, moyennant une somme de 100,000 florins.

Nous apprenons d'une source digne de toute confiance que, contrairement aux bruits qui ont circulé sur l'attitude équivoque de la Roumanie dans le conflit actuel entre la Grèce et la Turquie, le gouvernement du prince Charles entend observer l'attitude qui lui est prescrite par les traités et sa situation.

Nous signalons le démenti formel donné par deux dépêches de Vienne adressées à la *Correspondance du Nord-Est*, à la nouvelle, venue de Berlin, d'une injonction faite à la Serbie et à la Roumanie d'avoir à expulser les nationaux grecs résidant sur leur territoire. Cette injonction n'aurait jamais été signifiée aux deux Etats tributaires, et la nouvelle en serait complètement dénuée de fondement.

On mande de Constantinople, le 21 décembre :

Le *Levant-Herald* dit que la Porte a reculé de trois semaines le délai donné aux sujets grecs pour évacuer le territoire ottoman.

Hobart-Pacha bloque Syra avec six bâtiments.

La Turquie dit que la Grèce fait des préparatifs de guerre considérables. Le bruit court que le départ des sujets grecs a été ajourné à trente jours.

Les élections municipales ont été closes le 21, dans toute l'Espagne, excepté à Cadix, où, — d'après *el Imparcial*, — les opérations électorales ont dû être suspendues, par suite de la destruction des documents préparatoires pendant les derniers événements. Absence complète de désordres. La *Correspondencia* pense qu'à Madrid le résultat aura été favorable au parti monarchique libéral. Une dépêche madrilène annonce le même résultat pour toute la Péninsule, à très-peu d'exceptions près. Le parti républicain l'aurait cependant emporté à Séville et à Barcelone.

L'*Estandarte* a reçu une brochure imprimée à Paris, commençant par ces mots : « Dieu, patrie et religion, » et finissant par ceux-ci :

« Vive l'unité catholique ! Vivent les libertés ! Vive don Carlos ! »

Le même journal a reçu également une proclamation adressée par un militaire espagnol à ses compagnons d'armes et se terminant ainsi :

« Don Carlos sera notre compagnon d'armes. Il descend de Charles I^{er}, dominateur du monde, et je jure qu'il ne sera pas indigne de sa race. Soldats et marins espagnols, faisons cesser une bonne fois les malheurs de notre patrie. Effaçons pour toujours le mot de *pronunciamiento* de notre histoire militaire. Soyons les dignes fils des héros de Pavie, de Saint-Quentin et de Bailen. Reportons nos regards sur les gloires d'Afrique et de Callao. Vouons à l'oubli nos misères politiques. Crions unanimement : « Vive Charles VII, roi d'Espagne ! »

L'ULTIMATUM DE LA TURQUIE.

Nous ne connaissons encore que par le résumé télégraphique la note remise par le représentant de la Porte au gouvernement grec.

Voici le texte de ce document :

Le 10 décembre 1868.

Le gouvernement de S. M. I. le sultan ne croit pas devoir chercher à prouver combien est sincère et sérieux son désir d'entretenir des relations d'amitié et de bon voisinage avec le gouvernement de Sa Majesté hellénique. Le monde entier a vu la longanimité dont la Sublime-Porte a fait preuve en face de l'attitude prise à son égard par le gouvernement hellénique, depuis bientôt trois ans. On connaît l'histoire de la dernière insurrection crétoise. Il est superflu d'énumérer ici les machinations ourdies publiquement et sous les yeux du gouvernement hellénique par les comités siégeant dans la capitale même du royaume pour fomenter et entretenir la rébellion en Crète, malgré la volonté de l'immense majorité de ses habitants.

L'histoire des nations civilisées ne fournit aucun exemple du mépris avec lequel le droit des gens a été traité par lesdits comités. Ils n'ont épargné ni menaces ni mensonges aux pauvres insulaires, afin de les obliger à prendre les armes contre leur souverain légitime. Les bandits pris à leur solde et envoyés en Crète sous le titre de volontaires, s'y sont livrés à des actes du plus horrible brigandage contre ceux des habitants qui osaient leur résister. C'est donc en menaçant et faisant suivre leurs menaces d'une exécution implacable, ou par des promesses trompeuses, qu'on est parvenu à décider une partie de ces malheureux habitants à émigrer en Grèce, où ils n'ont trouvé que misère et souffrance. Détrompés, pressés par la misère et voyant la parfaite sécurité qui règne dans leur patrie, ces malheureux émigrés ont demandé et demandent à hauts cris

leur rapatriement. C'est en vain qu'ils supplient qu'on les laisse jouir de leur libre arbitre.

C'est en vain que la Sublime-Porte fait, depuis plus de deux ans, des démarches pressantes près du gouvernement hellénique dans le but d'obtenir leur liberté. La majeure partie en reste encore exposée à toutes sortes de vexations et de misères, et le petit nombre qui a pu retourner n'a pu effectuer son départ qu'au prix de son sang.

Le rétablissement de la tranquillité en Crète et l'agonie dans laquelle se débattent les quelques volontaires qui restent encore sur les sommets des montagnes de l'île, ont déterminé les meneurs hellènes à empêcher à tout prix le retour des émigrés dans leurs foyers, et à former de nouvelles bandes de volontaires, pour donner le change à l'opinion publique sur l'apaisement entier de l'insurrection.

Ce succinct et fidèle exposé de la situation nous paraît suffisant pour convaincre tout juge impartial qu'il ne s'agit nullement de délivrer un peuple opprimé, mais qu'il s'agit d'opprimer, de torturer toute une population dans l'intérêt de l'ambition d'un Etat voisin. Les documents échangés depuis plus de deux ans témoignent hautement de l'esprit de conciliation dont nous nous sommes montrés animés vis-à-vis du gouvernement de S. M. le roi Georges, et du compte très-grand que nous avons tenu de ses difficultés intérieures.

Les sacrifices en tout genre que la Sublime-Porte s'est imposés, afin de ne pas démentir ses sentiments de modération, sont connus de tout le monde. Toutes nos démarches auprès du gouvernement royal n'ont eu invariablement pour réponse, ou qu'une fin de non-recevoir, ou que des aveux d'impuissance de comprimer l'élan d'un parti qui veut soumettre tout aux exigences de sa passion.

Cet état de choses va s'empirant en Grèce. Les derniers événements ont couronné l'édifice et ont enlevé au gouvernement impérial tout espoir d'un prompt retour, de la part de la Grèce, à des sentiments de justice et au respect du droit des gens.

En effet, quelle espérance aurions-nous pu conserver :

1° Devant la déclaration, du haut de la tribune, d'un des anciens ministres, qu'une partie du dernier emprunt avait été affectée à l'achat du bateau la *Crète*, qui sert aujourd'hui au transport des volontaires et des munitions en Crète, au mépris de tous les droits internationaux, déclaration qui contredit d'une manière si solennelle les assurances que le gouvernement du roi nous avait données ;

2° Devant un discours ministériel qui dénote clairement la résolution de poursuivre l'idée de l'annexion de l'île de Crète à la Grèce ;

3° Devant la violence inqualifiable avec laquelle on cherche à empêcher le rapatriement spontané et volontaire des émigrés crétois ;

4° Devant la persistance que le gouvernement royal met à ne pas réprimer ces violences ;

5° Devant la formation de nouvelles bandes de volontaires, qui s'organisent non-seulement sans la moindre opposition de la part des autorités, mais par leur concours presque avoué ;

6° Devant l'impuissance de nos représentations tant de fois réitérées ;

7° Devant la tendance ambitieuse de plus en plus accentuée et non déguisée des partis en Grèce ;

8° Devant l'impunité que rencontrent auprès des autorités helléniques les agresseurs des officiers, soldats ou sujets ottomans assassinés ou maltraités sur le territoire du royaume.

Le gouvernement impérial manquerait à ses devoirs les plus sacrés s'il continuait à se bercer d'une illusion qui lui a déjà coûté tant de sacrifices.

En conséquence, dans le cas où, dans le délai de cinq jours, à dater d'aujourd'hui, le gouvernement de S. M. le roi ne prendrait pas l'engagement formel :

1° De disperser immédiatement les bandes de volontaires dernièrement organisées dans différentes parties du royaume, et d'empêcher la formation de nouvelles bandes ;

2° De désarmer les corsaires *Enosis*, *Crète* et *Panhellénion*, ou, en tous cas, de leur fermer l'accès des ports helléniques ;

3° D'accorder aux émigrés crétois, non-seulement l'autorisation de retourner dans leurs foyers, mais encore une aide et une protection efficaces ;

4° De punir, conformément aux lois, ceux qui se sont rendus coupables d'agression contre les militaires et les sujets ottomans, et d'accorder aux familles des victimes de ces attentats une juste indemnité ;

5° De suivre désormais une ligne de conduite conforme aux traités existants et au droit des gens ;

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime-Porte,

D'ordre de S. M. I. le sultan, son auguste souverain, a le regret de faire savoir à S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères de S. M. hellénique, que la légation ottomane à Athènes et les consuls résidant en Grèce quitteront immédiatement le territoire hellénique.

Comme déduction naturelle de cette détermination, les relations diplomatiques et commerciales entre la Turquie et la Grèce se trouvant interrompues, le ministre, le personnel de la légation et de la chancellerie hellénique à Constantinople, les consuls grecs dans l'empire ottoman recevront leurs passeports.

Les sujets respectifs des deux Etats devront quitter le pays qu'ils habitent dans le délai de quinze jours, à partir du jour de la signification de la rupture des relations, et l'entrée des ports ottomans se trouvera aussi interdite au

— Au fait, reprit Poriace, c'est une idée ; je la trouve bonne et je l'accepte.

— D'autant mieux, ajouta de Cerlage, que tu seras à portée de la pension, et que nous espérons bien que tu prendras tes repas avec nous tant que nous aurons le plaisir de te conserver ici.

— Volontiers, encore, mes bons amis ; mais, sacrebleu ! c'est désagréable que Valfrond nous quitte ce soir.

— Ah ! ce sont les revenants bons du métier ; aujourd'hui au nord, demain au sud, puis à l'est, puis à l'ouest, roule fantassin.

— Cerlage, si nous allions ce soir lui faire un bout de conduite ? dit tout-à-coup Poriace.

— Oh ! oh ! il y a loin d'ici à Béoble ; une bonne étape, tu te fatigueras... et puis pour revenir, d'ailleurs, moi je ne puis quitter ma compagnie ; à chaque instant, nous recevons des ordres de mouvements. Nous ne devons pas nous éloigner au-delà du rayon des fortifications.

— C'est dommage, j'aurais été heureux de te voir quelques heures de plus, mon bon Poriace, si toutefois l'état de ton petit cœur te permet cette débauche, reprit Valfrond.

— Eh bien ! écoute, Valfrond, voici ce que je vais faire. On trouve bien un bidet à louer dans ce pays des chevaux ?

— Tant que tu voudras.

— Or donc, je prends un locatis, je pars avec toi, et demain soir je reviens à Bayonne, car il fait un peu chaud pour voyager le jour.

— C'est convenu, viens te reposer chez moi ; pendant que je ferai mon porte-manteau, mon ordonnance ira retenir un bon cheval, et ce soir, à cinq heures, après le dîner qui est avancé à cause du départ de la compagnie, nous ferons route ensemble. Au fait, j'y pense, cela me donnera occasion de te mettre un peu au courant de l'état politique de l'Espagne.

— Tu tiens donc à me faire connaître M. Carlos et Mme Christine ? dit en riant Poriace.

— Oh ! c'est aussi indispensable à tout homme qui aborde en ces parages, qu'à tout honnête Bayonnais de prendre trois fois par jour son chocolat et son verre d'eau, et d'aller au moins une fois l'an dans son cher Biarritz, admirable plage sans verdure, sans maisons et presque sans auberges (1).

Nous laisserons les trois amis se diriger en causant vers le logement de l'officier, et nous ne les rejoindrons que le soir, après le dîner, au moment du départ de la compagnie.

Les hommes étaient dans la cour de la caserne du

(1) On ne doit pas oublier que nous parlons du Biarritz de 1834.

vieux château, sur les remparts, sac au dos, quand cinq heures vinrent à sonner. L'appel étant fait et rendu, le capitaine, jeune officier de trente-deux à trente-trois ans, son lieutenant, le chef de calotte avec lequel nous avons fait connaissance, de Valfrond, prirent leurs rangs, puis le détachement sortit par la porte d'Espagne, recevant les adieux des camarades qui fumaient leurs cigares sur la belle promenade située à gauche des allées Marines. Poriace suivait sur un assez joli cheval de Tarbes, ayant à sa droite M. Patau qui redressait fièrement la tête au son du tambour et semblait chercher à embolter le pas de l'ordonnance Valfrond, mis à la disposition de son maître.

En l'an de grâce 1834, la porte d'Espagne à Bayonne, les glacis, les poternes, les bastions ; tout était bien dans l'état où cela se trouve encore aujourd'hui. Cependant l'aspect de cette partie de la ville n'était pas le même et offrait à chaque instant du jour le coup-d'œil le plus animé. C'était là, en effet, que stationnaient les cacolets et les jolies Basquaises toujours prêtes à donner place dans leurs *paniers* au Bayonnais, à l'Espagnol ou au Parisien curieux de visiter la chambre d'amour, les rares et blanches maisonnettes ou la plage sablonneuse de Biarritz.

Alors aussi, Biarritz n'était pas la coquette ville qu'une fée bienfaisante, de sa magique baguette, a fait

surgir en quelques années sur les bords de l'Océan, avec ses palais, ses châteaux, ses jardins (ce qu'on n'eût jamais cru possible), avec ses routes larges et bien plantées, avec tout son luxe moderne. Biarritz était la villa des Bayonnais et des Espagnols. Chaque indigène de la cité qui a donné son nom à l'arme si terrible aux mains des Français, eût cru manquer à tous ses devoirs, s'il n'eût été au moins une fois l'an se plonger dans la mer, à Biarritz, comme l'avait dit Valfrond à son ami ; mais il ne s'installait pas, il ne passait pas sur cette plage des mois entiers comme le font de nos jours les étrangers quand vient la saison des bains de mer, quand vient surtout le moment choisi par leurs Majestés pour habiter la villa Eugénie.

Beaucoup de riches cités doivent leur origine à des colonies militaires, agricoles ou commerciales ; quelques-unes ont été, dans le principe, le repaire de hardis brigands, d'audacieux écumeurs de mer ; Biarritz doit, sinon sa première maison, du moins son développement, sa prospérité actuelle, sa population fixe et sa population flottante, à la gracieuse souveraine qui, pleine de souvenirs et de reconnaissance, n'a pas oublié, une fois sur le trône, la plage qu'elle avait si souvent embellie de sa présence, où elle avait passé d'agréables journées dans sa première jeunesse.

(La suite au prochain numéro.)

pavillon hellénique à partir de cette même date.

Le soussigné saisit cette occasion, etc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'élection de la première circonscription de la Manche n'a pas donné de résultats définitifs.

Les électeurs inscrits étaient 38,619; le nombre des votants, 29,172.

M. Auvray, candidat dynastique, a obtenu 14,192 voix; M. de Kergorlay, également candidat dynastique, 5,662.

M. Lenoël, candidat de l'opposition, a recueilli 6,295 voix; M. Faubert, autre candidat de l'opposition, 4,943.

82 voix ont été perdues.

Le scrutin de ballottage aura lieu dans quinze jours.

Nous regrettons d'apprendre que l'état de santé de M. le marquis de Moustier s'est aggravé depuis deux jours.

L'instruction concernant l'affaire dite du cimetière Montmartre est terminée. Sur les 50 personnes interrogées par M. de Gonet, juge d'instruction, 6 seulement sont renvoyées devant la police correctionnelle; ce sont MM. Kellerman, Lemaire, Moissenet, Chauvière, König et Yelli. Ils sont inculpés les uns d'outrages et de coups aux agents, les autres de cris séditieux et l'un d'eux d'outrages envers un magistrat de l'ordre administratif. Cette affaire doit être jugée par la sixième chambre, sous la présidence de M. Vivien. C'est M. le substitut Aulois qui occupera le siège du ministère public.

On a parlé de l'organisation d'une commission qui siégerait au ministère de la justice dans le but d'étudier les questions que soulève l'application du décret relatif à la limite d'âge dans la magistrature.

Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

On lit dans la correspondance parisienne du *Journal de Bruxelles* :

Je vous ai parlé du testament de M. Berryer. C'est aujourd'hui qu'il a dû être ouvert et communiqué à la famille. L'illustre orateur l'a dicté à M. Prestat, son notaire; mais il en avait préparé lui-même les éléments et, pour plusieurs parties, l'officier ministériel n'a eu qu'à copier les notes écrites de la main même de M. Berryer.

En dehors des membres de sa famille, le glorieux défunt n'a laissé de souvenirs qu'à cinq personnes, qui formaient ses amis les plus anciens et les plus intimes : M^{me} de Rothschild, M^{me} la marquise de Lagrange, le comte de Kisseleff, la comtesse de Jobal et M^{lle} Outrey, sœur du ministre de France au Japon.

Les trois exécuteurs testamentaires ont également reçu un témoignage affectueux : M. Paul Andral a le grand buste en marbre blanc du comte de Chambord qui orne la cheminée du salon d'Angerville; M. Henri Moreau reçoit le portrait du chancelier de l'Hôpital qui décorait le cabinet du maître à Angerville, et M. Prestat, la copie du François I^{er} du Louvre qui est dans le salon de M. Berryer à Paris.

Un dernier souvenir a été donné par le mourant à la sœur de Bon-Secours qui l'a soigné d'une manière si délicate et dévouée. Ne pouvant lui témoigner personnellement sa reconnaissance, il a légué à la maison des sœurs une magnifique gravure religieuse, au bas de laquelle les exécuteurs testamentaires ont fait placer une inscription qui rappelle dans quelle circonstance le tableau a été donné à la communauté.

On lit dans le *Movimento* :

La jeune ex-roi de Naples, François II, est tombé gravement malade et sa vie est en danger. Il éprouve une rechute douloureuse du mal dont il a souffert dans sa première jeunesse et dont il n'a jamais pu se rétablir entièrement.

Vers l'âge de douze ans, le jeune prince a

failli périr par suite d'un empoisonnement. Plusieurs fois les conséquences s'en sont fait ressentir, mais jamais avec tant de souffrances que maintenant.

Il a déjà été question d'un nouveau chemin de fer glissant à propulseur hydraulique, inventé par M. Girard. On lit à ce sujet dans le *Moniteur* :

« Les nouvelles recherches de l'inventeur ont pour objet la création d'une voiture hydraulique qui deviendra, en quelque sorte, l'omnibus du chemin de fer glissant et donnera ainsi naissance à une nouvelle voie de communication, à un chemin de fer rural. Avec cette nouvelle voie, on obtiendrait un transport-omnibus à grande vitesse, dans lequel on pourrait s'arrêter souvent pour recueillir et déposer des voyageurs en des points beaucoup plus rapprochés que ne le font les trains omnibus des chemins de fer ordinaires, trains qui rendent bien quelques services de plus que ceux appelés directs, en desservant un plus grand nombre de localités, mais qui, par contre, mettent plus de temps pour parcourir le même chemin. Ces trains omnibus sont soumis, de plus, aux difficultés de démarrage et aux pertes de travail mécanique qui sont occasionnées par les arrêts fréquents obtenus avec les freins, tandis que la voiture hydraulique possède une très-grande puissance de mise en marche, et peut, grâce à la disposition de son moteur, s'arrêter en très-peu de temps, et recueillir complètement la force vive accumulée dans le véhicule lancé à grande vitesse.

Le mémoire que l'auteur a envoyé dernièrement à l'Académie démontre en détail la construction et le fonctionnement de la voiture hydraulique, ainsi que tous les perfectionnements apportés aux divers organes du chemin de fer glissant. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

DOIT-ON TRAVERSER SAUMUR EN CHEMIN DE FER (1)?

Cette question, qui agite en ce moment la ville, est résolue affirmativement par la commission municipale. Son rapporteur, M. Bodin, dans un exposé net et complet, donne sur ce point, aux idées de M. l'ingénieur Galland, une entière satisfaction.

Nous déclarons, avec la majeure partie des habitants, n'être pas bien convaincu des avantages de la traverse du rail-way au sein de notre ville et dans toute sa longueur; nous pensons, au contraire, que son établissement doit causer au commerce de détail les plus sérieux inconvénients, suivis d'un préjudice incalculable.

Nous allons déduire les motifs de cette manière de voir.

Pour quiconque est né à Saumur et connaît les traditions commerciales, nul doute que cette ville n'ait été et ne puisse continuer d'être l'entrepôt des produits de la Vendée et du Poitou.

A côté des grandes fortunes que la spéculation sur ces produits a créées, même de nos jours, il y a eu autrefois, il y a encore aujourd'hui, et sur une grande échelle, un petit commerce de détail qui, sans atteindre à la richesse, est arrivé et peut arriver à cette aisance modeste que le poète Horace appelait : *Aurea mediocritas*.

Les opérations de ce négoce consistent à installer les marchandises diverses dans un magasin ouvrant sur la voie publique et à fournir quotidiennement les choses nécessaires aux besoins de la population urbaine et cosmopolite.

Le commerce de détail attend encore le samedi de chaque semaine une clientèle nombreuse, la population des campagnes, qui vient lui vendre ses denrées, achetant à son tour des objets manufacturés.

Un grand nombre de marchands, d'aubergistes, comptent aussi sur les profits du marché pour suffire aux besoins de la semaine.

(1) *Écho* du 15 décembre.

Cette physionomie locale, que personne ne contestera, sera-t-elle altérée par le passage du rail-way à travers nos rues, nos places et nos ponts? Nous n'en doutons pas!

Qu'on le sache bien, il faut tenir compte des habitudes d'un pays; nous ne sommes pas, nous ne serons jamais ni des Anglais, ni des Américains. Il faut, par conséquent, établir nos voies ferrées locales en rapport avec nos mœurs.

Nous ne craignons pas de l'avancer, si nous rendons le passage de notre ville dangereux, difficile aux populations qui nous environnent, elles fuiront nos rues, nos places, nos marchés; elles s'arrêteront aux barrières, elles y attireront les marchands; la ville sera déserte dans un avenir prochain!

Qu'advient-il du sort des commerçants en détail, de la valeur des propriétés qu'ils habitent?

M. le Rapporteur nous cite l'exemple de Nantes, entr'autres villes, pour établir que le passage du chemin de fer dans Saumur n'est pas aussi effrayant qu'on paraît le redouter.

Nous devons profiter des regrets de cette grande ville pour ne pas nous exposer aux mêmes déceptions qu'elle!

On ajoute: il est des nécessités qu'il faut subir, parce que la somme de bien qu'elles comportent dépasse de beaucoup celle des inconvénients.

Nous le demandons: quand la locomotive, entraînant des voyageurs et des marchandises, aura fait le vide dans nos murs, quelle somme de bien en retirerons-nous?

En résumé, le chemin de fer de Poitiers à Saumur est d'une utilité incontestable, son entreprise doit trouver de la sympathie chez les Saumurois; pour les y attacher, qu'on ne fasse donc pas une traverse provisoire qui, en ruinant le petit commerce, paralyserait l'entreprise à son début.

Le conseil municipal l'a pensé ainsi, puisqu'en votant une subvention de 100,000 fr., il a réservé la question du tracé.

PAUL RATOUIS,
Conseiller d'arrondissement.

Nous recevons de Montreuil-Bellay la lettre suivante que nous sommes heureux de publier :

Monsieur le Rédacteur,

Le projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur, dont l'importance, pour Saumur et le canton de Montreuil, fut si clairement démontrée par M. Bodin, rapporteur de la commission municipale de votre ville, acquiert de jour en jour des chances de succès que la réunion de lundi, à l'hôtel de la Préfecture de Poitiers, ne permet plus de révoquer en doute.

Trois cents personnes environ, déléguées par les localités ayant un intérêt à la construction de la nouvelle ligne, vinrent, en effet, promettre au projet en question leur concours le plus énergique.

De grosses sommes sont déjà souscrites, entr'autres une somme de cent mille francs par un industriel de Neuville; l'élan est donné et je ne doute pas qu'en présence du puissant intérêt que présente pour nos populations et pour Saumur en particulier la construction de cette voie ferrée, notre chef-lieu ne se mette des premiers à l'œuvre.

Notre petite ville de Montreuil a compris de suite que le moment est venu où la communauté des intérêts doit engendrer l'association, s'inspirer de ses propres forces et prendre résolument une initiative pouvant fournir les éléments nécessaires pour conjurer un état de souffrance qui (le temps aidant) menace de se transformer en ruine.

Les États-Unis d'Amérique, si prospères et qui à eux seuls ont plus de kilomètres de chemins de fer que n'en possède notre continent européen tout entier, n'ont pas attendu l'ingérence de l'État, qui ne peut tout faire; imitons-les donc. Ces différents motifs ont déterminé le conseil municipal de notre commune, encore grevée de l'emprunt qu'elle fit récemment pour l'acquisition de sa maison

d'école, à voter une somme de 15,000 fr., et, de leur côté, plusieurs habitants de Montreuil, s'inspirant de l'incontestable utilité de cette ligne ferrée, ont souscrit spontanément 237 actions.

Les communes de notre canton s'uniront à nous, et ce bon exemple ne sera pas perdu pour Saumur, car Saumur doit marcher en avant.

La réunion qui eut lieu lundi dernier à Poitiers avait pour objet principal la lecture et l'examen des statuts. Après leur adoption, un comité provisoire d'administration de neuf membres fut élu par l'assemblée.

M. Bodin et M. Aubelle ont été nommés membres de ce comité pour représenter l'arrondissement de Saumur.

Veillez agréer, etc.

HACAULT.

Voici la liste des souscriptions de Montreuil-Bellay jusqu'à ce jour :

MM. Aubelle	25 actions.
Le V ^e Ch. de Caqueray	20 —
La B ^{me} de Grandmaison	20 —
Michel et Jules Ecot	20 —
Godbert, juge de paix	20 —
Peltier, propriétaire	20 —
Couzineau	20 —
Treton-Dumousseau	20 —
Retiveau	8 —
Charrier, maire de Montreuil	6 —
Neveu, propriétaire	5 —
Hacault, notaire	5 —
Parson	4 —
Galbrun, notaire	4 —
Bedon	4 —
Bon	4 —
Moureau, Léon	4 —
Chanteau	4 —
Froger	4 —
Brunet, négociant	4 —
Ecot, maire d'Antoigné	4 —
Lamoureux	2 —
Bazille	2 —
Servan	2 —
Méchin	2 —
M ^{me} veuve Morin	2 —
Tenneguin	2 —

237

MM. les souscripteurs à la nouvelle société des courses de Saumur sont invités à se réunir à l'Hôtel-de-Ville, dimanche 27 décembre, à une heure très-précise du soir, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

- 1^o Organisation de la nouvelle société;
- 2^o Nomination d'un conseil d'administration.

Depuis quelques jours, la pluie tombe en abondance; aussi des crues commencent-elles à se manifester dans nos rivières. Déjà la Loire a monté d'une manière sensible.

Orléans, 22 déc., 2 h. 6. soir.

Une crue se manifeste dans le Cher. On présume que le maximum sera de 2 m. 70 à Saint-Aignan, et qu'il aura lieu le 24 décembre, vers cinq heures du soir.

La Loire a atteint à l'échelle du pont Cesart, à Saumur, 3^m 75.

La pluie tombe toujours, et le baromètre est descendu à 742^{mm}.

Le 28 de ce mois, la Compagnie d'Orléans va livrer à l'exploitation la dernière section de la ligne d'Angers à Niort, comprise entre Cholet et Niort, et d'une longueur de 122 kilomètres.

La ligne entière d'Angers à Niort — dont l'embranchement est à la Possonnière, sur la ligne de Paris à Nantes — a une longueur de 165 kilomètres.

En partant de la Possonnière, elle compte dix-huit stations intermédiaires qui sont :

Chalonnès, La Jumellière, Chemillé, Trémentines, Cholet, Maulévrier, Châtillon-Saint-Aubin, Nueil-les-Aubiers, Voultgeon, Bressuire, Courlay, Moncoutant, Breuil-Barret (la Châtaigneraie), Puy-de-Serre, Saint-Laurs, Coulouges, Saint-Pompain et Coulon.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 22 décembre, 6 h., soir. — Des pourparlers sont engagés, sur la proposition de la Russie, qui demande la convocation d'une conférence pour apaiser le conflit turco-grec.

Le cabinet de Vienne a déjà déclaré qu'il est prêt à y prendre part.

La nouvelle du départ de la flotte autrichienne pour les eaux de la Grèce est prématurée. Quelques bâtiments ont seulement été envoyés à Pola pour compléter leur armement.

La Russie a permis que son pavillon fût pris par le commerce grec, mais en restreignant expressément cette concession aux navires marchands.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 65,000 guérisons opérées sans médecine par le chocolat *Du Barry*, qui, à quelques sous par once, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme),

le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat *Du Barry*. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat *Du Barry*, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs ; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Voici le sommaire du numéro du *PARIS-MAGAZINE* du 20 décembre : — *Chronique rimée*, par Cadio ; *la Marine renversée*, par Charles Deulin ; — *un Plaidoyer de Berryer*, par Al. de la Fizelière ; — *les Rencontres d'un Rodeur*, par Robert Luzarche ; *Portraits de la Révolution* (poésies), par Emm. des Essarts ; — *les Gendarmes*, par Odry ; *le Muet*, par Louis Moland ; — *les Mots de la semaine* ; — *Bulletin bibliographique* ; — *Tablettes de la semaine*, par Octave d'Avril ; — *Autour de la corbeille*, par Pierre Thomine ; — *Gazette élégante*, par Martinelli.

Bureaux du *PARIS-MAGAZINE* : 34, Faubourg-Poissonnière. — Prix d'abonnement : un an, 16 francs ; — six mois, 8 francs ; — trois mois, 4 fr. 50.

Parmi le nombre considérable de journaux qui paraissent chaque jour, nous nous plaignons à signaler et à recommander d'une manière toute particulière : *Le Précepteur des Familles*, par une Société d'écrivains célèbres, que nous ne nommons pas, afin de

causer aux abonnés une surprise agréable. Prix de l'abonnement pour la France et l'Algérie : 6 fr. par an. Etranger : 8 fr. F. BOUQUEREL, libraire-éditeur, rue Cassette, 31, à Paris. (Voir aux annonces.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Nous croyons devoir avertir nos lecteurs que la MAISON BOISSIER, confiseur à Paris, a été, par suite d'expropriation, transférée provisoirement

PLACE DU NOUVEL OPÉRA, 2.

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 18 cent. — Fermé à 69 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 101 50.

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COUTIN.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 21 décembre 1868, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Pierre Coutin, aubergiste à Vihiers, et dont les créanciers ont eu à toucher 4 1/17 pour cent.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (574)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIBERT-MURAY.

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 21 décembre courant, le sieur Guibert-Muray, charbon, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte à la date de ce jour.

M. Laroche a été nommé juge-commissaire de cette faillite, et M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (575)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le samedi 26 décembre 1868, à midi, en l'étude dudit notaire, par lots, au gré des acquéreurs :

AU CLOS BONNET, 72 ares, terre plantée ;

SUR LES RIVIÈRES, 53 ares, terre et vigne ;

EN GALMOISE, 66 ares, terre et vigne.

AU CLOS BONNET, une maison avec servitudes, cour et jardin, enclos de murs.

Plusieurs caves y joignant. Provenant de Pierre Courtin.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (525)

A VENDRE

Un bon cheval, âgé de cinq ans ;

Une bonne carriole avec ses harnais.

S'adresser à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (552)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Pour cause de départ,

LA MAISON

Occupée par M. DE LA FERANDIÈRE, Rue Basse-St-Pierre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire. (542)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères

D'UNE RICHE ET BELLE COLLECTION

D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉ

Arrivant d'Italie,

Le LUNDI 28 DÉCEMBRE 1868, à 6 heures 1/2 du soir, et jours suivants,

Grand'Rue, 1, maison Lardé, carrefour Dacier, à Saumur, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

DÉSIGNATION SOMMAIRE :

Vases, coupes et garnitures pour salon, en agate et marbre de Florence ; vases, amphores, étrusques, Pompei et Médicis, tulipes, cruches antiques, coupes de toutes formes et de diverses grandeurs, étagères à fruits, garnitures de cheminée, candélabres, flambeaux, bougeoirs, pots à tabac, articles de bureau, boîtes à bijoux et de fantaisie, etc. Tous ces articles sont en marbre d'Italie et sculptés à la main.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. Exposition publique, le dimanche 27 décembre, de une heure à cinq heures. (576)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité.

Avec cour, remise et écurie : Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ; Soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean, 1869,

Située rue Dacier, n° 10, et place St-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. (407)

PAPIER WINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

On demande de suite un petit clerc. S'adresser à M. Leroux, notaire.

RAEDLÉ

Horloger de Genève.

Maison Martin-Boret, n° 13, rue Royale, Saumur,

A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n° 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficiles dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (537)

2F.40 PAR AN 52 N^{OS}

PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS L'ÉPARGNE Guide des Actionnaires et des Obligataires Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES

avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds ; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc. Direct.-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2F.40

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. Tous les rouleaux qui ne portent pas la signature PATTISON, sont des contrefaçons. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez J. OUI, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (000)

F. BOUQUEREL, libraire-éditeur, 31, rue Cassette.

LE PRÉCEPTEUR DES FAMILLES

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, RÉCRÉATION,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS CÉLÈBRES,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Abonnement pour la France et l'Algérie, 6 francs par an. pour l'Étranger : 8 francs.

Contre un mandat de 20 francs adressé à l'éditeur, on reçoit de suite et franco pour 20 fr. de livres au choix dans cette liste et le Journal gratuitement pendant un an.

EPISODE DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE, par M. LAURENTIE, nouvelle édition illustrée de magnifiques gravures sur bois par Gerlier. 1 beau vol. gr. in-8°. Prix : 6 fr. Relié toile, tr. dor. 8 fr. Relié demi-ch., tr. dor. 10 fr. Le même ouvrage, sans gravures, 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 c.

REVUE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE, 1^{re} et 2^e année. 2 vol. in-12. Prix : 8 fr. relié demi-chagr. tr. j. Prix : 10 fr. PROBLÈMES, par le R. P. MARIN DE BOYLESVE 19 vol. in-18. Prix : 7 fr. 15 c. — VOYAGE AUTOUR DE MON PAYS, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. LE FIDÈLE ADORATEUR DU SAINT-SACREMENT, 1 beau vol. in-18. Prix : 2 fr. — NOUVEAU MOIS DE MARIE POUR LA JEUNESSE, 32 gravures. Prix : 1 fr. 50. — VOLTAIRE AU PILOI, in-18. Prix : 75 c. — HISTOIRE DE FRANCE, par M. LAURENTIE, 3 vol. in-8°. Prix : 40 fr. Le même, 8 vol. in-18. Prix : 28 fr. HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÈANS ET DE L'ORLÉANISME, par CHRÉTIENNE-JOLY, 2 beaux vol. in-8°. Prix : 15 fr. — On peut demander le Catalogue complet et choisir pour 20 fr. de livres.

E. DUTERTRE, Libraire-Éditeur, 18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

MISE A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE

APPRISE SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts industriels de Paris ;

Par Louis DEPLANQUE,

EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,